

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-5-1-1

Séance du lundi 31 mai 2021

SCHEMAS DIRECTEURS DE LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET TOURISTIQUE POUR LE SUD DE LA CEA (DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN)

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
THOMAS Nicole donne procuration à HOMMEL Denis

EXCUSEE :

JUNG Martine

ABSENTS :

ELKOUBY Eric
MATT Nicolas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités du 23 avril 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le schéma de la signalisation directionnelle pour le sud de la CeA (département du Haut-Rhin), dont le classement des pôles et leur liaison sont calculés suivant les principes tels que détaillés en annexe 3 à la présente délibération ;
- Approuve le schéma de la signalisation touristique pour le sud de la CeA (département du Haut-Rhin), dont les principes sont présentés en annexe 4 à la présente délibération;
- Valide la classification des sites et lieux signalés tels que détaillés en annexe 1 et 2 à la présente délibération ;
- Valide la mise en place d'une signalisation touristique en Allemand, dont le coût supplémentaire est 140 000 €, et prend acte que les emplacements et le contenu de cette signalisation seront entérinés par les commissions territoriales sur leur secteur respectif;
- Engage le programme de signalisation touristique avec les règles de financement dès 2022 et sur 5 ans, les crédits nécessaires seront inscrits en partie en aux budgets 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 ;

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité